



Direction générale de l'offre de soins

Sous-direction du pilotage de la performance des acteurs de l'offre de soin (SD PF)

Bureau qualité et sécurité des soins (PF2)

Personnes chargées du dossier :

Thomas RIQUIER

Tél. : 01 40 56 61 06

Mél. : Thomas.RIQUIER@sante.gouv.fr

La Directrice générale de l'offre de soins

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des agences régionales de santé (pour diffusion)

Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements de santé (pour mise en œuvre)

NOTE D'INFORMATION N° DGOS/PF2/2018/61 du 8 mars 2018 relative à l'enquête achat et consommation des médicaments à l'hôpital menée par l'ATIH et aux modalités de recueil des données de consommation des médicaments.

NOR : SSAH1806806J

Inscrit pour information à l'ordre du jour du CNP du 2 mars 2018 – N ° 22

Date d'application : immédiate

Classement thématique: établissement de santé

Catégorie : Directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application.

Résumé :

Cette note d'information a pour objet de rappeler que la participation à l'enquête « achat et consommation de médicaments en établissements de santé » est impérative pour la connaissance et l'amélioration de la prise en charge médicamenteuse en France.

Les établissements de santé doivent transmettre les quantités achetées, délivrées et rétrocédées ainsi que les prix d'achat de chaque médicament.

L'exploitation de ces données permettra, à partir des tableaux de bord réalisés par l'ATIH, de disposer à l'échelon régional et national, d'une meilleure connaissance des consommations de médicaments, des prix d'achat, d'évaluer la pénétration des médicaments inscrits au répertoire des génériques et des biosimilaires ainsi que d'analyser les pratiques de prescription.

Mots-clés : ATIH ; enquête médicament ; établissement de santé

Textes de référence : Instructions n° DGOS/PF2/2016/276 et n° DGOS/PF2/2015/56

Diffusion : Directeurs d'établissements, référents ARS, présidents de commission ou conférence médicale d'établissement, pharmaciens gérants.

I- Contexte et enjeux

L'enquête achat et consommation des médicaments à l'hôpital constitue un enjeu national pour connaître et partager les données d'utilisation des médicaments en établissement de santé et piloter les politiques publiques et améliorer la politique d'achat.

L'instruction DGOS/PF2/2016/276 avait demandé aux établissements en 2017 de fournir les données 2015 et 2016 et proposé un accompagnement de certains établissements par un prestataire.

Les résultats de cette enquête seront mis à disposition de tous les acteurs en mars 2018¹, grâce à des tableaux de bord réalisés par l'ATIH présentant les résultats nationaux, régionaux et pour :

- déterminer les résultats par classe ATC et DCI
- identifier les effets prix et les effets volumes des médicaments

II- Données à collecter et modalités de recueil

Il est demandé aux établissements de santé de recueillir pour chaque spécialité pharmaceutique les informations suivantes :

- ✓ Le numéro FINESS géographique
- ✓ Le code UCD et le libellé du code UCD
- ✓ Les quantités achetées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD)
- ✓ Les quantités délivrées aux unités de soins (exprimées en nombre entier d'UCD)
- ✓ Les quantités rétrocédées par l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD)
- ✓ Les quantités délivrées aux établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD) rattachées à l'établissement (exprimées en nombre entier d'UCD)
- ✓ Le prix moyen pondéré d'achat unitaire toutes taxes comprises,
- ✓ Le dernier prix d'achat unitaire toutes taxes comprises

Les outils seront mis à disposition par l'ATIH au cours du premier trimestre 2018. Le calendrier prévisionnel de recueil s'étend de mars à mai 2018 pendant lesquels les établissements transmettront leurs données sur la plateforme ATIH dédiée. L'adresse de la page est :

<http://www.atih.sante.fr/enquete-achat-et-consommation-de-medicaments-l-hopital>

Pour les établissements qui le souhaitent, les OMEDITs peuvent avoir un rôle d'accompagnement, en lien avec les ARS.

Nous vous remercions de nous informer de toute difficulté que vous pourriez rencontrer à l'adresse : DGOS-PF2@sante.gouv.fr

Pour la ministre et par délégation

signé

Cécile COURREGES
Directrice générale de l'offre de soins

¹ <https://enquete-medicaments.atih.sante.fr/>